

LA DELEGATION DU CANADA A LA DIX-SEPTIEME SESSION REGULIERE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

pour publication
immédiate



Communiqué de presse n° 21A
Bureau de Presse,
750 Third Avenue,
New York, N.Y.
YUkon 6-5740

Item 27: Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : rapports du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, de l'Organisation météorologique mondiale et de l'Union internationale des télécommunications.

Intervention du Vice-Président de la Délégation du Canada, Son Excellence Monsieur Paul Tremblay, à la Première Commission, le 4 décembre 1963.

Monsieur le Président,

Ma délégation attache une importance toute particulière à notre débat de cette année sur le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. C'est la première occasion, pour l'Assemblée générale, de passer en revue le travail de ce Comité dont le fonctionnement a été rendu possible grâce à l'accord intervenu à la seizième session au sujet de l'augmentation du nombre des membres du Comité. Le débat de l'année dernière fut important parce qu'il précéda la première année d'activité du Comité et les membres de l'Assemblée ont eu l'occasion d'indiquer ce que, à leur avis, le Comité devrait essayer de faire. Cette année, cependant, notre Commission a une tâche plus difficile qui consiste à évaluer les résultats de la première année de travail du Comité.

La tendance naturelle des délégations -- particulièrement de celles des pays qui font partie du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique -- est de se préoccuper davantage des lacunes que des succès du Comité.

.../

Cette réaction est naturelle, particulièrement après la première année d'activité du Comité. Les membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique n'ont pas eu, jusqu'ici, la possibilité de savoir si leurs opinions étaient acceptables pour les autres membres de la Commission. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique travaille selon le principe de l'unanimité et ma délégation estime qu'il faut faire le maximum d'efforts pour maintenir cette procédure. Toutefois, cela signifie que les gouvernements doivent se rendre compte que les activités du Comité et ses décisions sont limitées à celles qui peuvent être acceptées par tous ses membres et, en particulier, par les grandes puissances qui sont en tête dans le domaine de l'espace. Bien entendu, toutes les propositions présentées au Comité n'ont pas été acceptables par lui de sorte que certaines délégations ont pu être mécontentes des résultats des travaux du Comité. Cependant, ma délégation pense qu'une fois les limites de cet accord bien définies après discussion, on s'appesantira moins sur ce que le comité n'a pu faire et l'effort pourra être concentré sur une plus grande coopération dans les domaines sur lesquels l'accord a pu être obtenu.

Etant donné que l'Assemblée générale procède par vote plutôt que sur la base de l'unanimité, elle peut faire des recommandations, dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique, qui ne requièrent pas l'unanimité. Le débat qui se poursuit à la Première Commission fournit donc aux membres du Comité de l'espace extra-atmosphérique une occasion d'exposer leurs opinions, y compris, s'ils le désirent, celles qui n'ont pas été généralement acceptables pour ce Comité,

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in approximately 20 horizontal lines across the page.

et de se rendre compte de la réaction de tous les Membres des Nations Unies. Ainsi, le Comité de l'espace extra-atmosphérique s'attend à être guidé par l'Assemblée générale, d'une part, parce que de nombreux Membres des Nations Unies ne font pas partie du Comité et, d'autre part, en raison de la différence de procédure entre l'Assemblée générale et le Comité de l'espace extra-atmosphérique.

Je crois que la meilleure preuve de succès des travaux du Comité de l'espace extra-atmosphérique dans les domaines technique et scientifique est le fait que les recommandations qui figurent dans le rapport du Comité n'ont pas donné lieu à controverse. Nous avons l'impression que toutes les bonnes idées qui ont été avancées au Sous-Comité technique et scientifique, à Genève, ont été acceptées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et introduites dans le rapport que nous examinons en ce moment et que le Comité nous demande d'approuver.

Le projet de résolution A/C.1/L.320, dont la Commission est saisie et dont ma délégation est un co-auteur, souligne à juste titre, dans sa section A, les éléments du rapport du Comité de l'espace extra-atmosphérique qui méritent plus particulièrement notre appui. Bien que la coopération dans l'échange de renseignements ne représente pas une mesure spectaculaire, il est évident que l'organisation de cet échange est la base même du succès de tout effort tendant à étendre la coopération dans ce domaine nouveau et qui évolue rapidement, de l'espace extra-atmosphérique.

Le Canada est en faveur, en particulier, de l'idée tendant à établir des rampes de lancement de fusées-sondes

The first part of the report is devoted to a description of the experimental conditions and the results obtained. The second part is devoted to a discussion of the results and a comparison with the theoretical predictions. The third part is devoted to a conclusion and some suggestions for further work.

The experimental conditions were as follows: The temperature was kept constant at 25°C. The concentration of the solution was 0.1 M. The volume of the solution was 10 ml. The time of measurement was 10 minutes. The results obtained are shown in the following table:

Time (min)	Concentration (M)	Temperature (°C)
0	0.1	25
10	0.1	25
20	0.1	25
30	0.1	25
40	0.1	25
50	0.1	25
60	0.1	25
70	0.1	25
80	0.1	25
90	0.1	25
100	0.1	25

The results show that the concentration of the solution remains constant at 0.1 M throughout the experiment. The temperature also remains constant at 25°C. This indicates that the experimental conditions were well controlled.

The theoretical predictions for the concentration of the solution as a function of time are shown in the following figure:

The theoretical prediction is that the concentration of the solution should remain constant at 0.1 M throughout the experiment. This is in agreement with the experimental results.

In conclusion, the experimental results show that the concentration of the solution remains constant at 0.1 M throughout the experiment. This is in agreement with the theoretical predictions. Some suggestions for further work are given in the following section.

sur l'équateur géomagnétique. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a donc fait un travail utile en définissant les principes directeurs pour l'établissement de rampes de lancement de fusées-sondes, ce qui serait le premier exemple concret de coopération résultant du travail du Comité de l'espace extra-atmosphérique. Ma délégation estime qu'il y a là un facteur important de coopération possible entre les deux principales puissances spatiales dans des pays autres que le leur propre. Je n'entends pas sous-estimer les possibilités importantes qui existent déjà en matière de coopération bilatérale dans l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique. Par exemple, nous nous félicitons de l'accord des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique en matière de coopération dans l'utilisation de satellites pour l'établissement d'une carte magnétique de la terre et l'extension des observations météorologiques. Le Canada a une raison particulière de savoir qu'il peut y avoir une coopération fructueuse sur une base bilatérale. En effet, le satellite connu sous le nom d' "Alouette", qui a été construit entièrement au Canada et qui, en ce moment même, est utilisé à des expériences particulièrement intéressantes pour les savants canadiens dans l'espace extra-atmosphérique, a été lancé par une fusée américaine. Je mentionnerai en passant que tous les renseignements scientifiques que le Canada obtiendra par l' "Alouette" seront mis à la disposition de la communauté scientifique mondiale. Précédemment, les Etats-Unis et le Royaume-Uni avaient coopéré dans le lancement d'un satellite. Ce genre de coopération bilatérale devrait se poursuivre. Mais ce qu'il y a de nouveau dans le rôle du Comité des utilisations pacifiques, c'est qu'il encourage la coopération entre les deux principales

.../

Faint, illegible text covering the majority of the page, possibly bleed-through from the reverse side. The text is too light to transcribe accurately.



puissances spécialistes de l'espace dans des pays tiers, ce qui à notre sens est un développement des plus prometteurs.

Ma délégation voudrait remercier l'Organisation météorologique mondiale et l'Union internationale des télécommunications pour les réponses promptes et bien conçues qu'elles ont données aux demandes qui leur étaient faites dans la résolution 1721 quant à la possibilité pour elles d'élaborer des programmes tirant parti des progrès dans la technique de l'espace extra-atmosphérique aux fins d'étendre les activités dans ces domaines. Nous nous félicitons de la participation des représentants de ces deux institutions spécialisées, ainsi que des représentants d'autres institutions spécialisées qui assistent à ce débat, à savoir l'OMS, l'AIEA et l'UNESCO. Nous espérons que l'OMS et l'UIT, aidées par les gouvernements membres, continueront d'explorer les possibilités -- en particulier selon les principes suggérés dans les sections B et C du projet de résolution A/C.1/L.320 -- d'une application plus étendue de la technique de l'espace extra-atmosphérique à leurs domaines respectifs d'activité.

Je voudrais saisir l'occasion pour dire quelques mots concernant plus particulièrement l'utilisation de satellites artificiels pour les télécommunications. Le paragraphe 3 de la section C du projet de résolution A/C.1/L.320 fait ressortir l'importance de la coopération internationale dans l'établissement de "communications convenables par satellite". Nous exprimons l'espoir que, pour des raisons d'économies et d'efficacité, il sera possible de concevoir et d'établir un système unique de télécommunications dans l'espace cosmique. Ceci ne signifie pas nécessairement que le système doive être

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in approximately 20 horizontal lines across the page.



contrôlé par un pays donné, ou que ne devraient être utilisés que des satellites conçus et fabriqués dans un pays donné. Ce qui est important, c'est que le réseau de communications se fonde sur une conception unique et s'appuie sur une coopération internationale visant à l'établissement d'un système ayant à la fois un large champ d'application et un mécanisme flexible.

Le domaine des communications dans l'espace doit permettre à l'UIT d'accomplir d'importantes fonctions, se traduisant plus spécialement par l'attribution de fréquences, ainsi que dans d'autres tâches techniques. Le Comité de l'espace extra-atmosphérique pourra désirer passer en revue, de temps à autre, les progrès réalisés, traduisant ainsi l'intérêt commun que nous portons au développement d'un système de communications par satellites.

Les membres de la Commission savent que le terrain d'accord sur les aspects juridiques du travail du Comité est beaucoup moins large. On reconnaît dans une certaine mesure qu'il y a une tâche importante à accomplir pour l'élaboration d'accords intéressant le retour des satellites ainsi que la détermination des responsabilités dans les cas de dommages, de pertes ou de blessures résultant d'accidents de véhicules spatiaux, mais aucun accord n'a été obtenu sur les instruments par lesquels ces obligations et responsabilités devraient être enregistrées. Nous pensons qu'il y a là un terrain important d'entente internationale, et que cette entente est nécessaire. Pour illustrer le genre de problème qui peut se poser, permettez-moi de parler une fois encore de notre satellite "Alouette". Je l'ai dit, ce satellite a été ^{fabriqué} ~~exité~~ au Canada, mais lancé au moyen d'une fusée américaine. Sans vouloir suggérer que des risques d'accident existent, il est de fait que certaines pièces provenant d'autres satellites sont tombées sur la terre. Que
.../

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in approximately 25 horizontal lines across the page.

se passerait-il si la chose advenait à l'Alouette ? En admettant que le concept de la responsabilité soit accepté, appartiendrait-elle dans ce cas au Canada ou aux Etats-Unis ? Que se passerait-il si la fusée qui a conduit l'Alouette jusque dans l'espace extra-atmosphérique provoquait elle-même des dommages ? Quel pays serait responsable de ces dommages ? Et si quelqu'un voulait se plaindre de ces dommages, comment le ferait-il ? Je n'ai mentionné ces problèmes que parce qu'ils illustrent, me semble-t-il, la nécessité de prendre une décision. La situation en ce qui concerne le satellite anglo-américain est encore plus complexe. Ma délégation pense par conséquent que l'Assemblée générale des Nations Unies devrait demander au Comité de l'espace extra-atmosphérique de chercher à surmonter les divergences de vue qui subsistent et à parvenir à un accord sur la question des responsabilités découlant du retour sur terre des véhicules spatiaux, ainsi que des accidents de véhicules spatiaux et des blessures, pertes ou dommages pouvant en résulter.

Ainsi que notre débat l'a déjà fait ressortir, le Comité de l'espace extra-atmosphérique n'a pas pu se mettre d'accord sur la nécessité et la possibilité d'établir, au cours de sa première année d'activité, de nouveaux principes pour guider l'exploration et l'utilisation de l'espace cosmique. Lors des réunions à Genève du Sous-Comité juridique, la délégation soviétique a introduit un projet de résolution contenant les principes auxquels elle attache de l'importance, et dont plusieurs, aux yeux de ma délégation, étaient contestables. De sorte qu'au cours des réunions de Genève, cette proposition n'a pas réellement été prise en considération. Lors des séances du Comité des utilisations pacifiques de l'espace

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in approximately 20 horizontal lines across the page.

extra-atmosphérique, en septembre, au Siège des Nations Unies, ce projet de résolution fut introduit à nouveau. La délégation de la République arabe unie présenta, de son côté, une proposition intitulée "Projet de code de coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique". Le Comité ne disposait pas du temps nécessaire pour étudier ces deux propositions, mais ma délégation a cru comprendre qu'il était d'accord pour qu'au cours de la prochaine réunion du Sous-Comité juridique, les principes devant guider l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique soient discutés. A cet égard, nous attachons une importance spéciale à la déclaration faite par le représentant des Etats-Unis devant le Comité, en septembre, et selon laquelle le Sous-Comité juridique pourrait aussi être habilité à envisager la formulation de principes généraux. Nous nous félicitons aussi d'apprendre que les Etats-Unis ont rédigé un ensemble de principes, qui seront présentés à notre Commission.

Si le Sous-Comité juridique s'est trouvé dans l'incapacité d'accomplir les progrès que l'on espérait, en ce qui concerne l'établissement des principes devant jouer pour le retour et la récupération des véhicules spatiaux et des astronautes, ainsi que pour les responsabilités des Etats ayant lancé les véhicules spatiaux en question, ce fut dans une grande mesure la faute de certaines délégations qui, aux réunions de Genève, ont présenté des propositions manifestement étrangères au mandat du Comité de l'espace extra-atmosphérique. Je veux parler des propositions intéressant les questions militaires, qui ont certes une grande importance mais qui entrent dans le contexte des négociations de Genève sur le désarmement. A titre d'exemple d'un

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data. The second part of the document details the various methods used to collect and analyze the data. It describes how the information is processed and how it is used to identify trends and patterns. The final part of the document provides a summary of the findings and offers recommendations for future actions. It concludes by stating that the data is reliable and that the findings are significant.

problème important intéressant l'espace extra-atmosphérique et que le Comité du désarmement devrait étudier et résoudre, je citerai la question de l'interdiction de l'envoi dans l'espace cosmique d'armes de destruction massive. Une proposition dans ce sens a été présentée à la Conférence du désarmement de Genève par le Canada, et mon Gouvernement espère qu'elle sera étudiée au cours de ces négociations. Si j'ai cité cet exemple, c'est pour expliquer comment, aux yeux de ma délégation, les questions doivent être abordées au sein du Comité de l'espace extra-atmosphérique si celui-ci veut progresser dans ses travaux et parvenir à établir des règles et principes juridiques sur les questions intéressant les utilisations pacifiques de l'espace qui sont manifestement de sa juridiction.

En 1957 déjà, M. Diefenbaker, Premier Ministre canadien, parlait de la nécessité de rédiger des lois gouvernant l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Bien que consciente des difficultés qu'il y a à rédiger des lois intéressant un domaine dans lequel les problèmes scientifiques, technologiques et géographiques échappent encore dans une si large mesure à l'entendement humain, la délégation du Canada estime que la question est d'une importance potentielle considérable et que le Comité de l'espace extra-atmosphérique a par conséquent la responsabilité de l'étudier. De plus, la discussion au sein du Comité devrait nous permettre de mieux comprendre toute la portée du problème. Lorsque l'on parvient au sein du Comité à un accord sur un principe donné, le Comité devrait enregistrer cet accord et en recommander l'approbation à l'Assemblée générale. Ces nouveaux principes viendraient alors s'ajouter aux principes fondamentaux que l'Assemblée

Faint, illegible text covering the majority of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

générale a déjà approuvés dans sa résolution 1721 à savoir :

1. Que "le droit international, y compris la Charte des Nations Unies, s'applique à l'espace extra-atmosphérique et aux corps célestes", et
2. Que "l'espace extra-atmosphérique et les corps célestes peuvent être librement explorés et exploités par tous les Etats conformément au droit international et ne sont pas susceptibles d'appropriation nationale".

1942
The following is a list of the names of the persons who were members of the
Board of Directors of the National Association of Manufacturers
for the year 1942.
The names are listed in alphabetical order.
The names of the persons who were members of the Board of Directors
for the year 1941 are listed in the following table.
The names of the persons who were members of the Board of Directors
for the year 1940 are listed in the following table.
The names of the persons who were members of the Board of Directors
for the year 1939 are listed in the following table.

Dans cet ordre d'idées, ma délégation considère qu'il est important que toutes les suggestions qui ont été présentées soient étudiées soigneusement par le Sous-Comité juridique, qui est composé de juristes spécialisés dans les questions de l'espace extra-atmosphérique, et par la suite par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avant d'être soumises, pour approbation, à l'Assemblée générale. Cette précaution est nécessaire. Outre la nécessité de trouver des termes précis, d'autant plus essentielle lorsqu'il s'agit de la rédaction d'un traité juridique, il existe le problème que j'ai déjà mentionné de l'incertitude de nos connaissances du point de vue technique et scientifique.

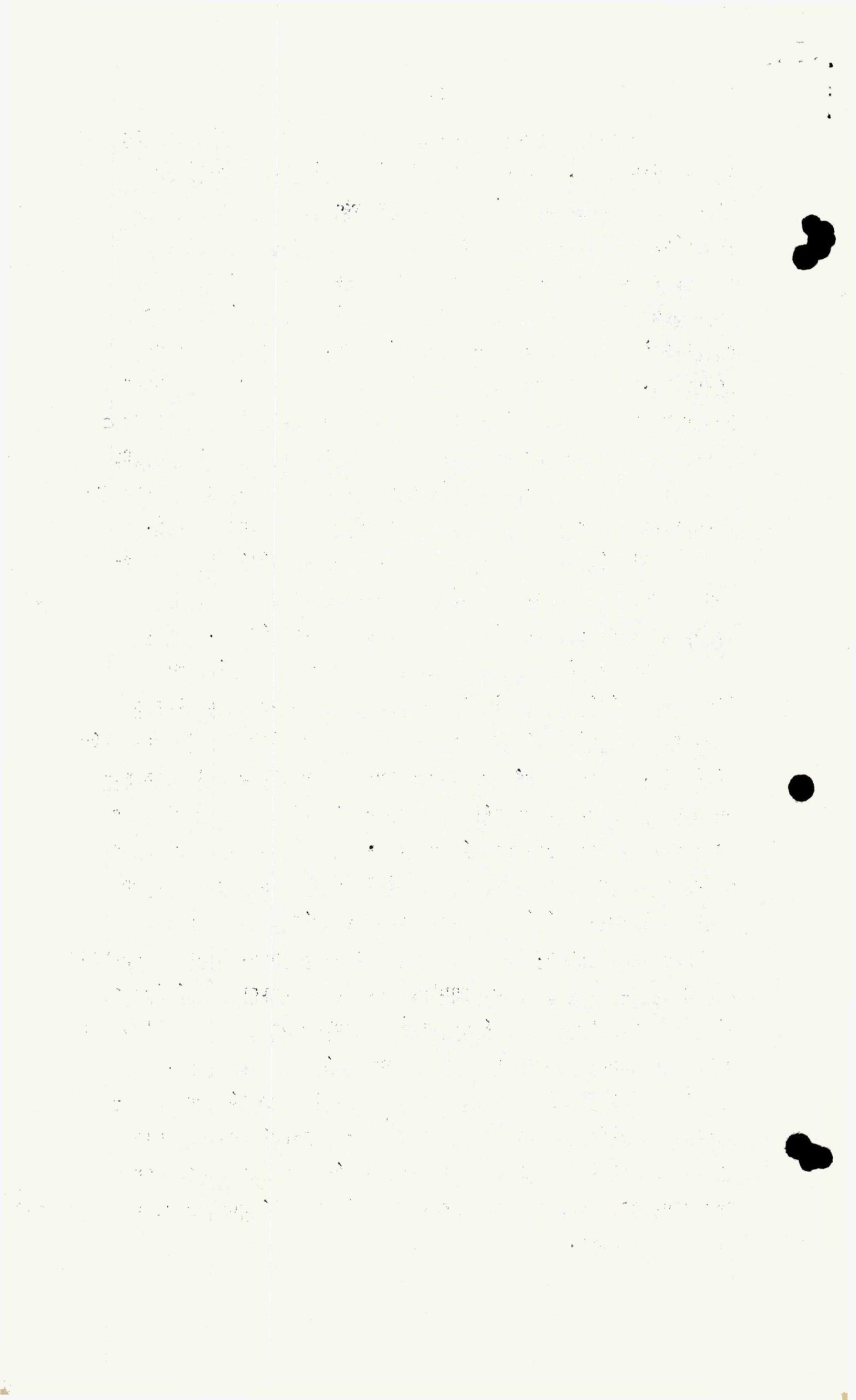
Ma délégation estime néanmoins nécessaire que notre Comité discute des mérites des principes qui ont été suggérés, notamment de ceux qui figurent dans les projets de résolution A/AC.105/L.2 et L.6, soumis au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ainsi que de ceux proposés par la délégation des Etats-Unis hier dans un projet de résolution. C'est le seul moyen qui soit à la disposition des membres du Comité pour comprendre les opinions des Etats Membres qui ne font pas partie de ce Comité, concernant les divers principes qui ont été proposés. Toutes les propositions et tous les comptes rendus des débats de la Première Commission pourraient être transmis au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en lui demandant de formuler les principes qui lui sembleront appropriés et de maintenir le problème à l'étude. Ainsi, au fur et à mesure que nos connaissances scientifiques et techniques se développeront, nous assisterons graduellement à l'élaboration d'une série de principes qui pourront servir de guide pour l'exploration et l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is scattered across the page and is mostly illegible due to fading and noise.



En même temps, lorsque la nature des problèmes sera connue d'une façon suffisamment détaillée, le Comité de l'espace extra-atmosphérique pourra rédiger des projets de traités, des conventions ou des déclarations indiquant en termes plus formels et plus précis les obligations et les droits qui pourraient servir de base à un traité juridique relatif à l'espace extra-atmosphérique. Nous pensons que cette façon de concevoir l'évolution du droit spatial nous assurera que le problème est constamment étudié et nous permettra de progresser dans la formulation d'un droit concernant l'espace extra-atmosphérique autant que les connaissances techniques et scientifiques en donneront la possibilité.

Il résulte de mes remarques que la délégation canadienne estime que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a pris un bon départ. Nous approuvons la décision du Comité de chercher à déterminer l'opinion générale et à s'y conformer et nous considérons que, accompagnée d'études annuelles effectuées par l'Assemblée générale, cette procédure permettra d'enregistrer le maximum de progrès dans la coopération pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Du point de vue technique et scientifique, un travail de déblaiement, effectif sinon spectaculaire, a été accompli dans la préparation de la coopération future. Du point de vue juridique, nous discernons des possibilités encourageantes pour l'acceptation générale d'une conception qui amènerait à formuler un droit de l'espace extra-atmosphérique d'une façon ordonnée et autorisée. De l'avis de la délégation canadienne, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a fait un bon travail durant sa première année d'exercice et les perspectives pour sa seconde année d'activité sont encore plus favorables.



Voilà pourquoi le gouvernement canadien n'a pas cessé de réclamer que l'attention des Nations Unies se porte aux conditions existant au sein de l'Empire soviétique et plus particulièrement au refus de reconnaître les droits de l'homme et ses libertés fondamentales. Ces conditions devraient être examinées dans le contexte de toutes les discussions de l'Assemblée au sujet de ces droits et de ces libertés et au sujet du statut des peuples dépendants où qu'il se trouvent. Notre but est de placer dans leur juste perspective les demandes criardes en provenance de l'Union Soviétique pour des droits et des bénéfices qui sont refusés aux peuples soumis à l'empire soviétique.

Monsieur le Président, il ne fait pas de doute que la déclaration sur l'octroi de l'indépendance doit s'appliquer partout dans le monde. On ne peut nier que son application est loin d'être complétée. Il est amplement évident que le Comité spécial des Dix-sept a encore beaucoup de bon travail à accomplir dans l'avenir. Si j'ai souligné au cours de cette déclaration le problème que pose l'empire soviétique, je l'ai fait parce que dans l'opinion de mon gouvernement, les Nations Unies ne se sont pas suffisamment arrêtées à ce problème dans le passé. Lorsque les Nations Unies examineront la situation dans plusieurs autres régions du monde, pourquoi ne tourneraient-elles pas leur attention vers ces zones tombées sous domination soviétique. Cette assemblée n'a aucune raison de sélectionner ses dénonciations de l'oppression.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author outlines the various methods used to collect and analyze the data. This includes both manual and automated processes. The goal is to ensure that the data is not only collected accurately but also analyzed in a way that provides meaningful insights.

The third part of the document focuses on the results of the analysis. It shows that there is a clear trend in the data, which suggests that the current strategy is effective. However, there are also some areas where improvement is needed, particularly in terms of efficiency and cost reduction.

Finally, the document concludes with a series of recommendations for future action. These include implementing new software tools to streamline the data collection process, as well as providing additional training for the staff to ensure they are up-to-date on the latest techniques.

